

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NIEDERMODERN

## SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

*Sous la Présidence de Mme Dorothee KRIEGER, Maire  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni  
Le 23 Février 2018 à 20 H à la Mairie*

Nombre de Conseillers : 13

Conseillers présents : 13

**ETAIENTS PRÉSENTS** : M. Christian VIGHI Adjoint, M. Éric HAETTEL, Adjoint, Mme Estelle ALLENBACH, M. Pascal BERNHARDT, M. Yves BUCQUET, M. Claude DUTT, M. Pierre FRESCH, Mme Anita HETZEL, M. Philippe LAEUFER, M. Michel LUX, M. Luis SANCHEZ, Mme Corinne ZAEPFEL,

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 8 Décembre 2017.

Le Conseil Municipal après délibération adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 8 Décembre 2017.

### **1. CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN**

Madame le Maire expose au conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- Les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord ;
- Les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- Les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

#### **Exposé des motifs :**

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses

moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Nord sont les suivants :

- Accompagner l'industrie de demain
- Développer le thermalisme et le tourisme
- Faire de la culture un réel levier d'attractivité
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Nord qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

## **2. SUBVENTION SCOLAIRE**

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 5€ par jour et par élève pour le voyage scolaire ci-après :

LYCEE METIERS HEINRICH-NESSEL - Voyage LA PLAGNE du 08/01/2018 au 12/01/2018

Elève ayant participé à ce séjour : MILANDOU Zélia

## **3. AVANCEMENT TRAVAUX CONSTRUCTION MAIRIE ET SALLE DES FETES**

Mme le Maire s'adresse à l'Assemblée pour évoquer l'avancement des travaux de la nouvelle Mairie et Salle des Fêtes qui sont en cours.

Pour rappel, une réunion de chantier est organisée tous les lundis matin à 8h30 sur le site. Les élus, les entrepreneurs et l'architecte se rencontrent pour échanger et faire le point sur les dernières avancées et prochaines étapes.

Concernant le gros-œuvre qui est réalisé par l'entreprise SUSS, les fondations et les structures portantes sont en cours de réalisation, et, au vu du planning, celui-ci est respecté.

## **4. TRAVAUX EGLISE**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux de réfection de l'Eglise Protestante. L'échafaudage est en place, le site est protégé, le décapage des murs est en cours.

Toutefois, une ultime réhabilitation s'avère nécessaire, il s'agit du chauffage. Une interrogation financière se pose d'un point de vue participatif de la paroisse mais globalement les travaux avancent bien et les délais sont respectés.

## **5. DIVERS**

- **Lotissement quartier Steinberg**

Mme le Maire informe aux Conseillers Municipaux que le promoteur Amelogis doit réhabiliter le cours d'eau « Hengsbaechel » en enlevant l'enrochement non conforme et devra soumettre une alternative d'ici un mois.

- **Animation jeunesse**

M. Christian VIGHI, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée d'une animation jeunesse intitulée « Evoluer, bouger pour les jeunes » programmée le 7 avril 2018 de 10h00 à 18h00 au collège Kleber à Haguenau. Cette action sera pilotée par la CA de Haguenau, le but étant de recenser les besoins de nos jeunes citoyens, de redynamiser le relationnel et la citoyenneté. Des informations complémentaires seront affichées par les différents supports de communication ainsi que dans les collèges de la CA de Haguenau. Enfin, un courrier sera adressé aux jeunes du village.

- **Dérogations scolaires**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que 3 dérogations scolaires ont été sollicitées par des familles du village dont la cause est l'absence d'un accueil périscolaire.

Mme le Maire précise que le Conseil Municipal ne voit aucune objection à la réalisation d'un accueil périscolaire, d'autant plus, qu'un local du bâtiment existant de la nouvelle école peut proposer ce type d'accueil. Mme le Maire a prévu une prochaine rencontre avec la CA de Haguenau pour la mise en place du périscolaire.

- **Curage des fossés**

Mme le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'un curage des fossés est à prévoir dans le nouveau lotissement et que la disparition des noues est programmée par le SDEA qui prendra en charge les travaux. Par la suite, les résidents pourront aménager leur entrée à leur convenance tout en sachant qu'il s'agit du domaine public et que l'entretien de cet espace reste à la charge du propriétaire.